

**EMBARRAS ET MANŒUVRES DU POUVOIR
DEVANT NOS REVENDICATIONS**

Le gouvernement comme le président de la République manœuvrent aujourd'hui en recul, sous la pression des luttes, sur nombre de questions sociales notamment à la Guadeloupe.

Dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche, où les textes et dispositifs contestés ont engendré une crise sans précédent, des déclarations (V. Pecresse, des parlementaires UMP,...), démontrent l'impact indéniable des revendications portées par la grève et par les puissantes manifestations des 5, 10 et 19 février. La « charte de bonne conduite » censée accompagner le décret contesté n'est plus de mise, la « médiation » chargée de retravailler le projet de décret modifiant le statut des enseignants-chercheurs n'est, dans le mandat que lui a donné la ministre, qu'un simulacre récusé par les collègues et les organisations engagés dans la lutte. L'embarras croissant d'un pouvoir affaibli (il fait publier le maigre soutien à la ministre de seuls 75 universitaires !), se refusant à officialiser le retrait du projet de décret statutaire, comme de la réforme de la formation des enseignants et à annuler les suppressions d'emplois est à porter au crédit de notre détermination.

Si s'annonce l'écriture d'un nouveau texte de décret, rien aujourd'hui n'indique qu'il pourrait s'affranchir des principes à l'œuvre dans les versions précédentes, principes réprouvés par la très grande majorité de la communauté universitaire. Cette annonce n'est pas exempte de manœuvres en particulier parce qu'elle ignore les autres revendications. Le rétablissement des postes supprimés au budget 2009 s'impose ; une revitalisation des organismes de recherche, de leurs missions, est elle aussi indispensable et passe par des changements nets du gouvernement dans ses orientations. En matière de formation des enseignants, le mépris persistant affiché par Xavier Darcos, qui continue de faire croire qu'il conviendrait seulement d'améliorer la pédagogie de ses intentions, appelle la poursuite du blocage des maquettes et des convergences dans les luttes avec les enseignants du premier et du second degré.

Quant au décret statutaire, il s'agit d'abord, de faire reconnaître au gouvernement les principes et garanties que nous voulons voir reconnus : liberté scientifique, respect des champs disciplinaires, rôle de gestion des carrières par le CNU conforté par un mode de désignation très largement électif, détermination claire d'un maximum de 150 h de service d'enseignement, prise en compte de l'ensemble des activités pédagogiques, des tâches collectives et de la recherche, refus des pleins pouvoirs accordés aux présidents en matière de recrutements, de promotions, de congés scientifiques et de services, refus de la logique des primes.

Ce sont bien ces valeurs et ces principes que le SNESUP entend porter dans l'action, en lien avec les organisations et collectifs qui s'y retrouvent. La contestation de la loi LRU et de ses logiques impose de réels changements. C'est sur de telles bases que le SNESUP mesurera toutes les éventuelles avancées. En convergence avec la coordination des universités et l'Intersyndicale, le SNESUP entend continuer à peser pour faire entendre et aboutir toutes les revendications. En ce sens il appelle à poursuivre et enraciner la mobilisation pour assurer le succès des initiatives unitaires prévues.

S'appuyant sur les mobilisations, la détermination convergente des assemblées générales et de la coordination nationale porte, comme notre organisation syndicale, l'exigence d'en finir avec la loi LRU, le SNESUP appelle à faire de la semaine qui s'ouvre ce 23 février une étape décisive pour l'aboutissement de nos revendications.

Le gouvernement doit apporter des réponses claires aux revendications. Toutes ses manœuvres visant à fragmenter les revendications et les interlocuteurs doivent être mises en échec. Le SNESUP a averti solennellement la ministre qu'il ne serait pas audible par les collègues que le SNESUP, première organisation syndicale du monde universitaire (en particulier au CNESER, au CTPU et dans les sections du CNU), porteur de leurs aspirations, ne soit pas tenu informé de tous les contacts entrepris autour du dispositif de médiation et d'autres qui pourraient se tenir hors ce cadre. Le SNESUP exige la convocation sans délai d'un CNESER plénier comme le vote de cette instance le 16 février dernier l'a fortement exprimée. Il interpelle le premier ministre en ce sens.

**JEUDI 26 FEVRIER : JOURNEE NATIONALE DE MOBILISATION
(AG, rassemblements, manifestations à Paris et dans les régions)**

JEUDI 5 MARS : JOURNEE NATIONALE DE MANIFESTATIONS